

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Motion PLR Pour un Val-de-Travers attractif !

Dans l'intention de contribuer aux perspectives de développement de la Commune de Val-de-Travers, le PLR souhaite la mise en place d'un concept innovateur d'aide à l'accès à la propriété sur le territoire communal.

Un prêt à taux préférentiel voire sans intérêt, pourrait être accordé – dans les limites de la loi sur l'aide au désendettement et à la prévention de l'endettement – à toute personne souhaitant acquérir ou construire un objet immobilier sur le territoire communal et servant à l'habitation principale.

Ce prêt défini au cas par cas et selon les besoins réels ne pourrait en aucun cas se substituer aux fonds propres nécessaires à l'acquisition d'un objet immobilier.

Ce prêt pourrait également être accordé à toute personne souhaitant procéder à des investissements sur son bien-fonds afin de réaliser des travaux susceptibles de générer des économies d'énergie.

Ce prêt dont la durée est à définir selon les possibilités serait remboursable dès l'année qui suit le versement.

L'octroi de ce prêt, soumis aux conditions d'un accord préalable de financement établi par un établissement bancaire, devrait engendrer une mensualité totale (intérêt, amortissement, charges et remboursement du prêt communal) ne dépassant pas le tiers du salaire mensuel du ménage.

Pour le PLR

Pierre-Alain Wyss

Sandra Menoud

Nicolas Stauffer

Reçu le 13 AVR. 2012	
Par Chancellerie <i>A traiter lors de la prochaine séance du CC</i>	
Transmis	Classé le